

SOCIETE NATIONALE DE CELLULOSE ET DE PAPIER ALFA

CAHIER DES CHARGES

**Acquisition et Mise en service d'un système de
contrôle d'accès physique et de gestion de temps du
personnel au sein de deux sites de la SNCPA**

Consultation N°78/2026

Février 2026

Sommaire

Article 01 : Objet de la consultation.....	3
Article 02 : Sites concernés.....	3
Article 03 : Prestations attendues	3
Article 04 : Délai d'exécution.....	6
Article 05 : Conditions de participation à la consultation	6
Article 06 : Conditions générales de remise des offres	7
Article 07 : Additifs au dossier de la consultation	9
Article 08 : Délai de validité des offres	9
Article 09 : Offre de prix	9
Article 10 : Critère de sélection	10
Article 11 : Remise des rapports	10
Article 12 : Réception.....	10
Article 13 : Mode de paiement.....	10
Article 14 : Pénalités de retard.....	11
Article 15 : Sous-traitance	11
Article 16 : Suspension des délais	11
Article 17 : Garantie de conformité.....	11
Article 18 : Maintenance et Garantie.....	11
Article 19 : Formation	12

Article 01 : Objet de la consultation

Le présent cahier des charges a pour objet la fourniture, l'installation, la configuration et la mise en service d'un système numérique, clé en main, pour le contrôle d'accès physique et la gestion du temps du personnel au sein de **deux sites** de la Société Nationale de Cellulose et de Papier Alfa pour la totalité de 700 agents et cadres.

Article 02 : Sites concernés

- Site 1 : Siège social de la SNCPA à Kasserine

- Installation de **Quatre (04) tourniquets tripodes motorisés Bidirectionnels** avec pointeuses à reconnaissance faciale et Carte RFID pour le passage du personnel de la SNCPA et des visiteurs.
- Installation de **Deux (02) barrières automatiques** motorisées avec **Deux (02) lecteurs UHF** pour le contrôle d'accès des véhicules des cadres de la SNCPA et des véhicules des visiteurs.

- Site 2 : Agence commerciale à Tunis

- Installation d'une **pointeuse à reconnaissance faciale et Carte RFID.**

Article 03 : Prestations attendues

3.1 Fourniture et installation

- Fourniture et mise en service d'un système de contrôle d'accès et de gestion des temps clé en main, ce système comporte :

A- Pour le siège social à Kasserine :

- Deux (02) tourniquets tripodes motorisés bidirectionnels pour l'entrée et deux (02) tourniquets tripodes motorisés bidirectionnels pour la sortie avec quatre (04) caméras à reconnaissance faciale et Carte RFID,
- 1280 Cartes RFID,
- Deux (02) Barrières automatiques + Deux (02) Lecteurs UHF : s'ouvrant et se fermant simultanément avec ouverture manuelle pour les visiteurs,
- 150 Cartes UHF.

B- Pour l'agence Commerciale à Tunis :

- Une (01) pointeuse à reconnaissance faciale et Carte RFID.
 - 120 Cartes RFID.
- Fourniture et pose du câblage (réseau, alimentation, etc.).

Noter Bien : L'ensemble des équipements, accessoires et fournitures nécessaires au bon fonctionnement et à la mise en service du système est à la charge exclusive du soumissionnaire, même s'ils ne sont pas explicitement mentionnés dans le présent cahier des charges.

3.2 Logiciels de gestion

- Logiciel de gestion de contrôle d'accès physique et de gestion des temps adapté aux différents horaires de travail de la SNCPA :

Siège social de la SNCPA à Kasserine :

- Personnel factionnaires (Trois équipes)

- 1^{er} faction : 05h00 – 13h00
- 2^{ème} faction : 13h00 – 21h00
- 3^{ème} faction : 21h00 – 05h00

- Personnel administratif

Horaire d'hiver :

- Entrée : 08h00 – Sortie : 12h00 (séance du matin)
- Entrée : 14h00 – Sortie : 18h00 (séance de l'après-midi)
- Samedi (Permanence une (01) fois par mois) : 08h00 –12h00

Horaire d'été et du mois de Ramadan:

- Entrée : 08h00 – Sortie : 14h00
- Samedi (Permanence deux (02) fois par mois) : 08h00 –13h00

- Personnel Techniques et Ouvriers

Cadres :

Horaire d'hiver :

- Entrée : 07h30 – Sortie : 12h00 (séance du matin)
- Entrée : 14h00 – Sortie : 18h00 (séance de l'après-midi)
- Samedi : 07h30 – 13h00

Ouvriers :

- Entrée : 07h30 – Sortie : 16h00
- Samedi : 07h30 – 13h00

Horaire d'été et du mois de Ramadan :

- Entrée : 07h30 – Sortie : 14h30
- Samedi (Permanence deux (02) fois par mois) : 07h30 – 14h30

- **Ouvriers de nettoyage**

Horaire d'hiver :

- Entrée : 07h00 – Sortie : 13h00
- Samedi : 07h00 – 13h00

Horaire d'été et du mois de Ramadan :

- Entrée : 07h00 – Sortie : 13h00
- Samedi : 07h00 – 13h00

- **Le standardiste**

Horaire d'hiver :

- Entrée : 07h00 – Sortie : 13h00 (séance du matin)
- Entrée : 13h00 – Sortie : 19h00 (séance de l'après-midi)
- Samedi : 07h00 – 13h00

Horaire d'été et du mois de Ramadan :

- Entrée : 07h00 – Sortie : 13h00
- Samedi : 07h00 – 13h00

- **Agence commerciale à Tunis**

Horaire d'hiver :

- Entrée : 08h00 – Sortie : 12h00 (séance du matin)
- Entrée : 13h00 – Sortie : 17h00 (séance de l'après-midi)
- Samedi : 08h00 – 12h00

Horaire d'été et du mois de Ramadan :

- Entrée : 07h30 – Sortie : 13h30
- Samedi : 07h30 – 13h30

- Consultation des pointages, génération des rapports, import, exports Word/Excel/PDF,
- Paramétrage des horaires, congés, cessation de travail, absences, profils d'accès,
- Accès multi-utilisateurs avec droits personnalisables.

Noter Bien : La SNCPA ne saurait être tenue responsable d'aucun incident ou litige juridique relatif aux licences, droits d'utilisation ou de distribution des logiciels proposés.

3.3 Formation

- Formation du personnel à l'utilisation du système,
- Fourniture d'un manuel d'utilisation en français.

3.4 Documents techniques à remettre

Le soumissionnaire retenu devra remettre :

- Les fiches techniques détaillées de tous les équipements proposés.
- Les plans d'implantation et de câblage.
- Le manuel d'installation, de configuration et d'exploitation.
- Le dossier technique complet en deux exemplaires (papier + version numérique).
- Logiciels d'installation de toutes les applications en supports numériques.

Article 04 : Délai d'exécution

Le fournisseur retenu devra livrer et mettre en service l'ensemble du système dans un délai maximum de **60 jours calendaires** à compter à partir de la date du Bon de Commande.

Article 05 : Conditions de participation à la consultation

1. La participation se fait à titre individuel avec souscription d'un engagement unique.
2. les participants ne peuvent remettre qu'une seule offre technique (sans options ni variantes).

Les participants, et afin de mieux apprécier l'importance des travaux à faire, sont tenus d'effectuer une visite sur site de l'entreprise (sur rendez-vous)

- ✓ Au siège social de la SNCPA à Kasserine
Adresse : Av. Habib Bourguiba – Kasserine
Tél 77 474 824/ 77 474 513
- ✓ A l'agence commerciale de Tunis
Adresse : 06 Avenue Habib Bourguiba Tunis
Tél 71 349 633

Pour avoir toutes informations qu'ils jugeront pertinentes pour mieux conduire le projet, l'attestation de visite établie conformément au modèle en **Annexe1** doit être jointe à l'offre.

Toute offre d'un soumissionnaire n'ayant pas effectué cette visite sera rejetée.

Tout soumissionnaire ayant effectué une visite lors des consultations N° 04/2025, 211/2025 et 01/2026 ayant pour objet : Acquisition et Mise en service d'un système de contrôle d'accès physique et de gestion de temps du personnel au sein de deux sites de la SNCPA, n'est pas obligé de la refaire, et il doit joindre à son offre une copie de l'Attestation de visite déjà effectuée.

Article 06 : Conditions générales de remise des offres

L'offre doit être consignée dans une enveloppe fermée et scellée. Elle doit porter la mention : « **A NE PAS OUVRIR** » **Consultation N°78/2026: «Acquisition et mise en service d'un système de contrôle d'accès physique et de gestion de temps»**

L'offre doit contenir obligatoirement les documents suivants :

- Les documents administratifs,
- L'offre technique,
- L'offre financière.

Les offres doivent parvenir recommandées ou par rapide poste ou par dépôt direct (contre un bon de dépôt) à l'adresse suivante : **Société Nationale de Cellulose et de Papier Alfa 06, Av. Habib Bourguiba - 1001 Tunis – TUNISIE.**

Seules les offres reçues au plus tard à **la date limite de réception des offres indiquée dans la consultation seront acceptées ; le cachet du bureau d'ordre de la SNCPA fait foi.**

1-Documents administratifs :

N° d'ordre	Désignation	Opération à réaliser	Authentifications
A1	Attestation de solde valable trois mois avant la date limite de réception des offres pour les soumissionnaires résidents en Tunisie.	Obligatoire	
A2	Le présent cahier des charges.	A compléter par le soumissionnaire.	Date, signature et cachet du soumissionnaire à la fin du cahier des charges. La mention lu et approuvé doit être manuscrite.
A3	Un extrait du Registre National des Entreprises valable trois mois avant à la date limite de	L'original dûment actualisée.	

N° d'ordre	Désignation	Opération à réaliser	Authentications
	réception des offres.		
A4	Une fiche de renseignement (Présentation et identification du soumissionnaire).	Copie du modèle figurant en Annexe2 dûment complétée	Date, signature et cachet du soumissionnaire

2-L'offre technique :

L'offre technique doit être consignée dans un pli intitulé « Offre technique » et contenant les documents techniques libellés en langue française et sont les suivants:

N° d'ordre	Désignation	Opération à réaliser	Authentications
T1	Une Fiche technique à remplir par le soumissionnaire, compte tenu de la demande de la SNCPA.	Conformément au modèle en Annexe3, Annexe4, Annexe5 et Annexe6	Paraphé à chaque page et dûment signé à la dernière.
T2	Fiches techniques des matériaux proposés.		Date, signature et cachet du soumissionnaire.

3- L'offre financière :

L'offre financière doit être consignée dans un pli intitulé « Offre financière » et contenant les documents financières libellés en langue française et sont les suivants: :

N° d'ordre	Désignation	Opération à réaliser	Authentications
F1	La soumission financière	Une soumission conformément au modèle de soumission de l'offre financière. Annexe8	Signature et cachet du soumissionnaire.

Sera rejetée :

- Toute offre parvenue au Bureau d'ordre de la S.N.C.P.A après le délai.
- Toute offre d'un soumissionnaire n'ayant pas effectué la visite sur site (Annexe1), **sauf** si la dite offre contient une copie de la visite effectuée lors des consultations N° 04/2025, 211/2025 et 01/2026 ayant pour objet : Acquisition et Mise en service d'un système de contrôle d'accès physique et de gestion de temps du personnel au sein de deux sites de la SNCPA.
- Toute offre qui ne comporte pas la fiche de soumission technique Annexe3, Annexe4, Annexe5, Annexe6 et Annexe7.
- Toute offre qui ne comporte pas la soumission financière Annexe8.

Article 07 : Additifs au dossier de la consultation

Tout fournisseur peut demander par écrit des éclaircissements au plus tard dix (10) jours avant la date limite de réception des offres. Si les éclaircissements demandés sont fondés, ils feront l'objet d'additif(s) aux documents de la consultation.

Article 08 : Délai de validité des offres

Les offres resteront valables durant 120 jours à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

La SNCPA peut solliciter le consentement des soumissionnaires à une prolongation de la validité des offres.

Article 09 : Offre de prix

Les soumissionnaires doivent proposer des prix forfaitaires en Hors Taxe et en Toutes Taxes Comprises, comportant tous les coûts résultant de l'exécution de la consultation (Mise en service du système (équipements+logiciels), frais de déplacement et d'hébergement, Formations, Service Après Vente...) conformément aux modèles indiqués dans le document offre financière (**Annexe 8**).

Article 10 : Critère de sélection

Le choix du soumissionnaire se fait sur la base de l'offre financière la moins-disante. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs offres, les soumissionnaires concernés seront invités à présenter de nouvelles offres. Si l'égalité persiste, il sera procédé à un tirage au sort.

Article 11 : Remise des rapports

Le soumissionnaire retenu est tenu de remettre à la SNCPA des rapports détaillés après l'exécution de chacune des phases suivantes :

- **Phase 1** : La mise en service du système de contrôle d'accès en question au siège sociale à Kasserine et la mise en service de la pointeuse avec reconnaissance faciale et Carte RFID à l'agence commerciale à Tunis,
- **Phase 2** : Une formation sur le bon fonctionnement des équipements et les logiciels mis en œuvre avec un test d'exécution durant un mois,
- **Phase 3** : Réception définitive du projet.

Article 12 : Réception

- **Une réception provisoire de la première phase** matérialisée par un PV de réception provisoire signé par les deux parties sera prononcée après la réception du rapport définitif de la phase 01 validé par la SNCPA.
- **Une réception provisoire de la deuxième phase** matérialisée par un PV de réception provisoire signé par les deux parties sera prononcée après la réception du rapport définitif de la phase 02 validé par la SNCPA.
- **Une réception définitive** matérialisée par un PV de réception définitive signé par les deux parties sera prononcée après la période de garantie.

Article 13 : Mode de paiement

Le mode de paiement sera comme suit :

- **50%** Après réception des équipements et mise en service du système complet et validation du rapport de la 1^{ère} phase par le comité de pilotage.
- **40%** Après une formation des agents manipulant le système et un test d'exécution d'une durée d'un (01) mois et validation du rapport de la 2^{ème} phase par le comité de pilotage.
- **10%** Après la réception définitive du projet.

Article 14 : Pénalités de retard

La SNCPA se réserve le droit, au cas où les délais de réalisation de la mission ne seraient pas respectés par le soumissionnaire retenu, d'appliquer une pénalité 1% du montant TTC de la consultation par jour de retard, les pénalités sont plafonnées à 5% du montant total TTC.

Article 15 : Sous-traitance

Le soumissionnaire retenu ne pourra en aucun cas sous-traiter tout ou partie de la mission sans autorisation écrite et préalable de la SNCPA.

Article 16 : Suspension des délais

Les délais prévus pour la réalisation du projet seront suspendus d'office le jour de la remise des rapports provisoires au bureau d'ordre de la SNCPA jusqu'à leur approbation.

La suspension des délais peut être décidée par la SNCPA soit de sa propre initiative, soit à la demande du soumissionnaire retenu (elle doit être légale et justifiée).

La décision de suspension des délais ne donne lieu à aucune indemnité.

Article 17 : Garantie de conformité

Le fournisseur garantit que :

- les équipements proposés répondent aux spécifications techniques décrites dans son offre,
- le bon fonctionnement de tous les équipements et les logiciels.

Il exécutera à sa charge toute modification nécessaire à l'adaptation de son produit conformément aux exigences du cahier des charges durant la période de garantie.

Article 18 : Maintenance et Garantie

La garantie sera au minimum d'un (01) an pour l'ensemble des équipements installés et les logiciels accompagnés. La période de garantie commence à partir de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire. Pendant toute la période de garantie, l'entreprise doit, quelle que soit l'importance des travaux, effectuer tout renforcement, adjonction, remplacement du matériel ou équipements mal dimensionnés, inadaptés ou défectueux. La mise en œuvre des garanties ne doit en rien perturber l'activité des exploitants ni remettre en cause les engagements fonctionnels ou de confort de l'exploitation.

À l'issue de la période de garantie, le titulaire du marché devra s'engager à proposer à la SNCPA un contrat de maintenance d'une période au minimum un an, adapté aux besoins du système installé : maintenance préventive et corrective.

Article 19 : Formation

Quinze (15) agents du personnel de la SNCPA vont subir une formation sur le fonctionnement du système en question, dont : Dix (10) Agents au Siege Social de la SNCPA à Kasserine et (05) Agent à l'Agence Commerciale à Tunis.

Le soumissionnaire devra assurer la formation et l'assistance technique des Quinze (15) agents utilisateurs du système et des logiciels qu'il mettra en œuvre : Démarrage et Exploitation.

La formation devra apporter aux participants la connaissance et les compétences nécessaires à la configuration, et la mise en exploitation du système.

ANNEXE 1

MODELE D'ATTESTATION DE VISITE SUR SITE

Objet : Acquisition et mise en service d'un système de contrôle d'accès physique et de gestion de temps

Consultation N° 78/2026

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 07/04/2026

La Société Nationale de Cellulose et de papier Alfa, représentée par :

Nom et Prénom :

Fonction :

Direction / Département :

Atteste que :

Nom et prénom :

Représentant de :

En qualité de :

A effectué une visite sur site en date du :

Afin de préparer une offre en vue de participer à la consultation sus indiquée.

POUR LA SNCPA
(Noms, Prénoms et qualités du signataire)
(Cachet et Signature)

POUR LE SOUMISSIONNAIRE
(Noms, Prénoms et qualités du signataire)
(Cachet et Signature)

ANNEXE 2

Fiche de renseignement du soumissionnaire

(Consultation N°78/2026)

- Nom :.....
- Dénomination sociale :.....
- Forme juridique :.....
- Capital social :.....
- Siège social :.....
- Matricule fiscal :.....
- Registre de commerce :.....
- Tél :
- Fax :.....
- E-mail :.....
- Effectif :.....
- Activité :.....

Nom, Prénom, qualité du signataire

Signature & Cachet

ANNEXE 3

FICHE DE SOUMISSION TECHNIQUE

(La fiche de soumission contient les exigences de la SNCPA, le soumissionnaire doit remplir la fiche avec sa propre proposition en évitant des réponses d'ordre général ou du type « copier-coller»)

- **Equipement n° 1 :**

- Quatre (04) tourniquets tripodes motorisés avec pointeuses à reconnaissance faciale et Lecteur RFID à installer au siège social de la SNCPA à Kasserine

Désignation	Caractéristiques techniques demandées	Caractéristiques proposées	Observations
Matériaux	Boîtier et bras en acier inoxydable		
Température	-20°C à +60°C		
Dimension voie passante	Inférieure ou égale 550mm		
Environnement	Environnement intérieur et extérieure		
IP : Indice de Protection	Supérieure ou égale à IP 54		
Débit	Supérieure ou égal à 25 passages / minute		
Mécanisme Anti-suivi	Obligatoire		
Indicateur LED	Obligatoire		
Bras tombant en cas de panne ou coupure de courant	Obligatoire		
Mode de fonctionnement	Bidirectionnel : Deux tourniquets pour l'entrée et deux pour la sortie		
Support technique de l'équipement	Obligatoire (Annexe 7)		
Support vertical en acier pour la fixation de la pointeuse à reconnaissance faciale	Obligatoire		

- Quatre (04) Pointeuses à Reconnaissance Faciale et lecteur RFID intégrées ou liées aux
04 Tourniquets tripodes :

Désignation	Caractéristiques techniques demandées	Caractéristiques proposées	Observations
Technologies	Reconnaissance Faciale + Carte RFID Empreinte : optionnelle		
Mode d'authentification	Principalement par reconnaissance faciale avec une alternative Carte RFID		
Temps de reconnaissance	Inférieur ou égal à 0.5seconde		
Capacité d'enregistrement	Supérieure ou égale à 3000 visages		
Fonctionnalité anti-spoofing : Anti-fraude biométrique	Obligatoire		
Distance de reconnaissance	Supérieure ou égale à 0.3 mètres		
Caméra Haute Définition(HD)	Supérieure ou égale a 01 Méga pixels		
Capacité Mémoire lecteur RFID	Supérieure ou égale 3000 Cartes RFID		
Vitesse d'identification par Lecteur RFID	Inférieur ou égal à 0.5seconde		
Protocole de communication	<ul style="list-style-type: none"> • TCP/IP • Wiegand 		
Indice de Protection	Supérieure ou égal a IP 54		
Logiciel utilisé Compatible avec le Logiciel de gestion de contrôle d'accès et gestion des temps	Obligatoire		
Support technique de l'équipement	Obligatoire (Annexe 7)		

Nom, Prénom, qualité du signataire Signature & Cachet

.....

ANNEXE 4

FICHE DE SOUMISSION TECHNIQUE

(La fiche de soumission contient les exigences de la SNCPA, le soumissionnaire doit remplir la fiche avec sa propre proposition en évitant des réponses d'ordre général ou du type « copier-coller»)

- **Equipement n°2 : Une (01) Pointeuse à Reconnaissance Faciale et lecteur RFID à installer à l'agence commerciale de la SNCPA à Tunis**

Désignation	Caractéristiques techniques demandées	Caractéristiques proposées	Observations
Technologies	Reconnaissance Faciale + Lecteur RFID Empreinte option		
Mode d'authentification	Principalement par reconnaissance faciale avec une alternative Carte RFID		
Temps de reconnaissance	Inférieur ou égal à 0.5seconde		
Capacité d'enregistrement	Supérieure ou égale à 500 visages		
Fonctionnalité anti-spoofing : Anti-fraude biométrique	Obligatoire		
Distance de reconnaissance	Supérieure ou égale a 0.3 mètres		
Caméra Haute Définition(HD)	Supérieure ou égale a 01 Méga pixels		
Capacité Mémoire lecteur RFID	Supérieure ou égale à 700 cartes RFID		
Vitesse d'identification par RFID	Inférieur ou égal à 0.5seconde		
Protocole de communication	<ul style="list-style-type: none"> • TCP/IP • Wiegand 		
Indice de Protection	Supérieure ou égal à IP 54		

Logiciel utilisé Compatible avec le Logiciel de gestion de contrôle d'accès et gestion des temps	Obligatoire		
Support technique de l'équipement	Obligatoire (Annexe 7)		

Nom, Prénom, qualité du signataire Signature & Cachet

.....

ANNEXE 5

FICHE DE SOUMISSION TECHNIQUE

(La fiche de soumission contient les exigences de la SNCPA, le soumissionnaire doit remplir la fiche avec sa propre proposition en évitant des réponses d'ordre général ou du type « copier-coller»)

- **Equipement n°3 : Deux Barrières automatiques avec Deux lecteurs UHF à installer à la porte principale du siège social de la SNCPA à Kasserine (10mètres de largeur).**

Désignation	Caractéristiques techniques demandées	Caractéristiques proposées	Observations
Technologies	Deux Barrières automatiques + Deux Lecteur UHF.		
Spécifications de la barrière automatique			
Vitesse d'ouverture	Inférieure ou égale à 6 secondes		
Temps de fonctionnement	Supérieur ou égal à 06 millions (/cycle, times, fois, etc)		
Sécurité	Déverrouillage manuel		
Spécifications Du Lecteur UHF			
Distance de lecture	Supérieure ou égale à 8 mètres		
Spécifications communes entre barrière automatique et lecteur UHF			
Indice de Protection	Supérieur ou égal à IP65		
Protocole de communication	<ul style="list-style-type: none"> • TCP/IP • Wiegand 		
Logiciel utilisé	Compatible avec le Logiciel de gestion de contrôle d'accès et gestion des temps		

Support technique de l'équipement	Obligatoire (Annexe 7)		
--	---------------------------------	--	--

Nom, Prénom, qualité du signataire Signature & Cachet

.....

ANNEXE 6

FICHE DE SOUMISSION TECHNIQUE

(La fiche de soumission contient les exigences de la SNCPA, le soumissionnaire doit remplir la fiche avec sa propre proposition en évitant des réponses d'ordre général ou du type « copier-coller»)

- **Equipement n°4 : Ordinateur de bureau pour l'installation des logiciels des équipements présentés dans les Annexes 3,4 et 5, au siège social de la SNCPA à Kasserine**

Désignation	Caractéristiques techniques demandées	Caractéristiques proposées	Observations
Processeur	Jusqu'à 4.30 GHz turbo max 12 Mo mémoire cache		
Mémoire RAM	16 Go DDR5		
Disque dur	512 Go SSD		
Lecteur optique	Lecteur DVD		
USB	1xUSB 3.2 Gen1 type-A 1xUSB 3.2 Gen1 type-C 4xUSB 2.0		
RJ45	1x RJ45		
HDMI	1xHDMI		
Système d'exploitation	Windows 11		
Clavier & souris	Obligatoire		
Ecran	FHD 21.5 pouces		

ANNEXE 7

Modèle d'engagement d'un dossier technique

Je (nous) soussigné(s)

.....

Agissant en qualité

.....

En cas où je serai l'adjudicataire de la présente consultation, je m'engage à envoyer un dossier technique complet en langue Française de matériel avec chaque équipement à la SNCPA en deux exemplaires lors de la livraison.

Fait à, le.....

Le soumissionnaire

(Signature et Cachet)

.....

.....

ANNEXE 8
SOUSSION FINANCIERE
(Consultation N° 78/2026)

Je soussigné (Nom & Prénom) :

.....

Agissant en vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés en qualité de :

.....

Inscrit(e) au Registre de commerce :le :

Sous le N° :et faisant élection à :

.....

Téléphone :

Fax :

Email :

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces de la consultation N°dont l'objet est :
Acquisition et mise en service d'un système de contrôle d'accès physique et de gestion de temps.

Après avoir étudié et apprécié la nature et l'étendue des obligations contractuelles à exécuter, je sou mets et engage l'entreprise :

1) A exécuter les dites obligations conformément aux conditions et clauses des documents de la présente consultation moyennant les prix arrêtés comme suit :

- Montant:.....
.....
..... en Dinars Tunisien en hors taxes en chiffres et en toutes lettres.
- Taux de la TVA :
- Montant de la TVA: en Dinars Tunisien en chiffres et en toutes lettres.
- Rabais :en Dinars Tunisien en chiffres et en toutes lettres.
- Montants.....
.....
.....en Dinars Tunisien en toutes taxes en chiffres et en toutes lettres.

2) A maintenir notre offre de prix valable jusqu'à la date limite de validité des offres.

Fait àLe

Mention " Bon pour Soumission "

De la main du soumissionnaire

Nom, Prénom, qualité du signataire

.....

Signature & Cachet

.....